



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22140840

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant

21 NOV 2022

Greffier
Le greffier

N° d'entreprise : **0479 494 259**

Nom

(en entier) : **MAISONS BAIJOT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Malvoisin, Pat. 38, 5575 Gedinne**

Objet de l'acte : Nomination du président et de l'administrateur délégué

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 septembre 2022

Nomination du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration décide de nommer Bassac SA, dont le représentant permanent est Moïse Mitterrand, en tant que président du conseil d'administration.

Nomination d'un administrateur-délégué

Le conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à DB Management SRL, avec effet à partir du 30 septembre 2022. DB Management SRL a nommé Dany Baijot comme son représentant permanent.

DB Management SRL portera le titre d'administrateur délégué et CEO.

La gestion journalière couvrira tous les services de gestion journalière, y compris, mais sans s'y limiter, les aspects opérationnels, administratifs, commerciaux, stratégiques et juridiques de la Société et toute assistance connexe.

La gestion journalière de la Société comprendra notamment les actes suivants:

- Signer la correspondance journalière;
- Acquérir et vendre tous biens et effectuer toutes opérations commerciales sur la base des pratiques habituelles de la Société durant l'année précédant le 30 septembre 2022;
- Engager la Société dans l'acquisition de terrains dont la valeur individuelle est inférieure à six cent mille euros (600.000 EUR);
- Passer des commandes auprès de fournisseurs et/ou sous-traitants de la Société dont la valeur individuelle est inférieure à deux cent mille euros (200.000 EUR);
- Conclure des contrats de moins de deux (2) ans;
- Recevoir toutes sommes ou valeurs dues à la Société en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit;
- Donner quittance et décharge de toutes sommes ou valeurs reçues au nom de la Société;
- Ouvrir et clôturer tous comptes auprès d'institutions financières;
- Disposer des pouvoirs bancaires tels que communiqués aux institutions financières de la Société;
- Retirer et recevoir au nom de la Société tous paquets, lettres, caisses, colis ou recommandés, contenant des valeurs déclarées ou non; se faire remettre tous dépôts; signer tous connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires et signer toute décharges;
- Nommer et révoquer tous agents et travailleurs de la Société, fixer leurs traitements, commissions, salaires et gratifications ainsi que toutes les autres conditions de leur emploi et de la rupture de celui-ci;
- Requérir toutes inscriptions et modifications à la Banque Carrefour des Entreprises;
- Procéder à l'affiliation de la Société à toutes organisations professionnelles;
- Conclure des baux relatifs à tous biens meubles ou immeubles;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Représenter la Société dans les actes et décisions prises par le conseil d'administration, et prendre les décisions et accomplir les actes liés à l'exécution des actes et décisions prises par le conseil d'administration;
- Dans les limites de la gestion journalière, prendre des décisions, accomplir des actes et représenter la Société devant les tiers et devant toutes administrations; et
- Les actes et décisions nécessaires en raison de leur urgence.

DB Management SRL peut, sous sa responsabilité, déléguer à un ou plusieurs tiers de son choix, une partie de ses pouvoirs pour de objets spéciaux et déterminés.

Procurations

Le conseil décide de donner procuration à chaque membre, ainsi qu'à Valerie Pauwels, Stijn Van Wallegheem et à tout avocat du cabinet Clifford Chance LLP, sis à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 65 boîte 2, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de l'adaptation des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

Valerie Pauwels
Mandataire